Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DITE « BETALOG -Plate-forme logistique"

RELATIVE A DES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET EXPLOITER UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE

SOCIÉTÉ BETALOG

COMMUNE DE VENETTE

Les demandes présentées par la société BETALOG en vue de construire et exploiter une plate-forme logistique sur le territoire de la commune de Venette, sont soumises, par arrêté préfectoral du 4 janvier 2019, à une enquête publique unique du lundi 4 février 2019 au vendredi 8 mars 2019.

En application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique unique porte sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société BETALOG en vue de construire et exploiter un entrepôt logistique sur un terrain d'environ 17,58 ha sur le parc d'activité du Bois de Plaisance sur la commune de Venette.
La construction de cet aménagement nécessite un permis de construire et son exploitation, une autorisation au titre des rubriques n° 1510, n° 1530, n° 1532, n° 2662, n° 2663-1 et n° 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

2. Le maire de Venette est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire susvisée. Cette décision peut être un accord ou un refus.

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement susvisée. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Alain Giaroli, officier de police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Venette, siège de l'enquête publique, les jours suivants :

- Lundi 4 Février 2019 de 16h30 à 19h30 ;
- Jeudi 14 Février 2019de 14h30 à 17h30 ;
- Vendredi 22 Février 2019 de 9h à 12h ;
- Samedi 2 Mars 2019 de 9h à 12h ;
- Vendredi 8 Mars 2019 de 14h30 à 17h30.

5. Le dossier de permis de construire et le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, ces dossiers peuvent être consultés par toute personne intéressée à la mairie de Venette, aux jours et heures d'ouverture au public.

7. Les même dossiers en version informatique sont consultables sur un poste informatique mis à disposition dans la commune de Venette aux heures d'ouverture sus-visées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition dans la mairie de Venette, par courrier adressé à la mairie de Venette ou par courrier électronique adressé à "mairie@ville-venette.fr " en indiquant en objet « EP BETALOG ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr)

10. Toute information sur les dossiers peut être demandée auprès de Madame Isabelle Maîtrejean, directrice pôle immobilier de la société CLAMINVEST, 64 avenue du maréchal Joffre 60500 Chantilly, téléphone 03 75 19 00 43 ou à la direction départementale des Territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.